

Il est précisé que toute désignation de personne, de statut, de fonction ou de profession mentionnée dans le présent procès-verbal s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

Le président, M. Samuel Freuler, ouvre la séance à 19h30, à la Salle communale, et souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue à cette trentième-et-unième séance ordinaire du Conseil communal de la législature, la première sous sa présidence.

Il remercie les Conseillères et Conseillers ainsi que les membres de la Municipalité pour leur présence, et salue le public ainsi que les représentants de la presse.

Il remercie aussi M. Daniel Bussy, huissier, et M. Arthur Bigler, huissier suppléant, pour leur présence et la préparation de la salle, ainsi que le personnel communal des Services de conciergerie pour la mise en place de celle-ci. Il remercie également l'équipe régie-son et NRTV qui assurent la retransmission en direct des débats, que le président souhaite nourris pour le fond et respectueux pour la forme.

Le président déclare ce qui suit :

« Nous arrivons déjà à la dernière année de cette législature, qui s'annonce bien occupée. En effet, les élections prochaines vont nous propulser dans les rues de la Ville, au plus près de la population pour faire campagne. Profitons-en pour bien écouter ce qu'elle a à nous dire et à nous préparer en conséquence pour la nouvelle législature.

La Municipalité va probablement vouloir déposer un certain nombre de préavis afin de mettre en route les projets qui lui tiennent à cœur, cela promet un certain nombre de commissions techniques à garnir, voilà qui va bien nous occuper d'ici à l'été prochain.

Je me réjouis néanmoins d'animer ces séances, même si je vais devoir faire un effort sur moi-même pour tenir ma langue et ne pas participer aux débats. Et j'espère que vous serez nombreux à prendre la parole pour animer ces dits débats. ».

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 58 Conseillères et Conseillers.

Il y a 11 excusés (Mmes Marlène Bucca, Anik Freuler, Isabelle Kunze et Isabelle Wegmann, MM. Pierre-Alain Bringolf, Jean Egger, Abdul Esreb, Rasul Mawjee, Elvis Memic, Simo Mers et Dominique Pernet).

3 arriveront plus tard (MM. Martin Ahlström, Evan Lock et Pascal Riesen).

3 absents (MM. Adrien Frantz, Adrian Hochreutener et Daniel Richard).

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer. Le président déclare la séance du Conseil communal ouverte.

Le président s'assure que chaque Conseiller a été régulièrement convoqué à la présente séance dans les délais et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Tel est bien le cas.

- Par courrier du 16 juillet 2025, la Municipalité a informé le Bureau de son souhait d'ajouter, à l'ordre du jour de la présente séance, le préavis municipal n° 87 relatif à une demande d'un crédit d'investissement pour les études d'aménagement de la zone sportive des Perrerets. Cet objet avait dès lors été ajouté à l'ordre du jour adressé le 24 juillet 2025 aux Conseillers.
- De façon assez cocasse, dans les délais, à 45 minutes près, le Bureau a reçu une motion. Le président en profite pour rappeler aux Conseillers qu'il est tout à fait possible de déposer une motion ce soir et de la développer lors d'une prochaine séance, permettant ainsi à tous les Conseillers d'en prendre connaissance tranquillement et d'échanger à ce sujet lors de la séance de préparation de groupe du lundi.

La motion reçue est la suivante :

- Motion de Mme Ahimara Buffat et consorts, pour le groupe UDC, intitulée « Demande de modification du Règlement du Conseil communal : article 72, paragraphe premier ».

Le président demande à ses auteurs s'ils désirent développer leur motion séance tenante; ceux-ci répondent par la négative, afin d'être conséquents avec le texte de cette dernière et d'offrir effectivement aux Conseillers la possibilité de pouvoir en discuter au sein de leur parti respectif.

La motion, dont les Conseillers ont reçu copie par voie électronique, sera dès lors ajoutée à l'ordre du jour de la prochaine séance.

- L'ordre du jour est donc le suivant :
 1. Appel et ordre du jour.
 2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 19 juin 2025.
 3. Communications du Bureau.
 4. Communications de la Municipalité.
 5. Communications des représentants des entités intercommunales et commissions municipales.

Préavis avec décision

6. **Préavis municipal n° 82** relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour les études de finalisation du Plan d'affectation Gare Sud, incluant la démarche participative et l'analyse de la structure juridique du projet.

Préavis – Première lecture

7. **Préavis municipal n° 83** relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour l'étude du réaménagement du parc de la Dôle.
8. **Préavis municipal n° 84** relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2025.
9. **Préavis municipal n° 85** relatif à l'arrêté d'imposition 2026.
10. **Préavis municipal n° 86** relatif à une demande de crédit d'investissement pour la reconduction du Dispositif d'investissement solidaire de la région yonnaise (DISREN) pour la période 2026-2031.
11. **Préavis municipal n° 87** relatif à une demande d'un crédit d'investissement pour les études d'aménagement de la zone sportive des Perrerets.

Divers

12. Divers et propositions individuelles.

- Ouverture de la discussion sur l'ordre du jour tel que présenté.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

L'ordre du jour tel que présenté est accepté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 19 juin 2025

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À une très large majorité, aucun avis contraire, 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 19 juin 2025.

3. Communications du Bureau

- La passation de pouvoirs entre l'ancien et le nouveau Bureau du Conseil communal a eu lieu le 7 juillet 2025. Les membres de la Municipalité ainsi que les présidents et chefs des groupes politiques représentés au Conseil communal étaient invités à cet événement, lequel s'est terminé par des grillades.

Le président remercie chaleureusement la secrétaire et M. Daniel Bussy pour l'organisation sans faille de cette soirée. Il tient également à remercier sa prédécesseuse, Mme Ahimara Buffat, et le Bureau pour la bonne conduite des affaires du Conseil communal durant l'année écoulée.

- Le 14 juillet 2025, le Bureau a rencontré la Municipalité pour la préparation de la séance du Conseil communal de ce soir.
- Toujours le 14 juillet 2025, le Bureau a reçu une copie de la décision rendue le 11 juillet 2025 par la Préfecture du district de Nyon rejetant le recours déposé le 17 mars 2025 par M. Pascal Riesen et consorts à l'encontre du résultat de la votation communale du 15 mai 2022 relative à la décision du Conseil communal du 18 février 2021 acceptant le préavis municipal n° 90/2021 relatif au Plan d'affectation « La Crétaux ».
- Le président a eu l'honneur de faire son premier discours en qualité de président lors de la célébration de la Fête nationale du 1^{er} Août, en très bonne compagnie, et il remercie la Municipalité pour l'invitation à sa table sur la place de fête.
- Le Bureau a appris avec grande tristesse le décès de Mme Evelyne Bringolf, épouse de M. Pierre-Alain Bringolf, Conseiller communal et ancien président, survenu le 8 août 2025. Le président a adressé au précité ses condoléances au nom du Conseil communal, qui est en pensées avec lui dans ce moment de deuil. Il remercie les personnes présentes de bien vouloir se lever afin de respecter un instant de silence en mémoire de Mme Evelyne Bringolf, et en soutien à leur collègue et ami.

Le président donne lecture du courrier adressé le 20 août 2025 par M. Pierre-Alain Bringolf.

- Le 25 août 2025, le Bureau a rencontré la Municipalité pour la préparation de la séance du Conseil communal du 2 octobre 2025.
- L'assermentation des élus au sein de la commune de Gland pour la nouvelle législature 2026-2031 aura lieu le mardi 9 juin 2026 à 18h00.
- Le 28 septembre 2025 auront lieu les votations fédérales et cantonales. Au niveau fédéral, 2 objets seront soumis au vote, à savoir :
 - Arrêté fédéral du 20 décembre 2024 relatif à l'impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires;
 - Loi fédérale du 20 décembre 2024 sur l'identité électronique et d'autres moyens de preuves électroniques (Loi sur l'e-ID, LeID).

Au niveau cantonal, les objets suivants seront soumis au vote :

- Initiative populaire pour une sauvegarde du patrimoine naturel et des ressources dite « Initiative Sauvons le Mormont » et son contre-projet;
- Modification de l'art. 93 al. 4 de la Constitution du canton de Vaud visant à préciser le champ d'application du quorum dans le cadre des élections communales et cantonales;
- Modification de l'art. 142 de la Constitution du canton de Vaud visant à faciliter l'accès aux droits politiques communaux pour les étrangères et étrangers.

Le président rappelle aux Conseillers de ne pas oublier de voter et de faire voter autour d'eux.

- En vue des prochaines élections communales, le Bureau propose aux différents groupes politiques de tenir un stand commun au Grand Marché de Gland du 24 septembre 2025, afin de motiver les habitants de la Ville à s'intéresser à l'activité de conseiller communal et à s'inscrire sur les listes électorales. Un courrier à ce sujet sera prochainement adressé au présidents et chefs de groupes.
- Dans le même esprit, l'association politiciennes.ch a lancé une campagne pour l'engagement politique communal, avec une soirée prévue à Gland le lundi 6 octobre 2025, de 19h00 à 22h00, à la Salle communale. Le président encourage chacune et chacun à consulter le site Internet de cette association qui est très bien fait, avec quelques touches d'humour, comme des punchlines du style « *Tu rôles, parfait tu as exactement le profit qu'il faut* ».
- Le Tir de l'Amitié aura lieu le 27 septembre prochain, avec déjà 2 équipes du Conseil communal inscrites. Les Conseillers intéressés à participer à cet événement et qui ne l'ont pas encore fait peuvent s'annoncer auprès de la secrétaire d'ici au 15 septembre 2025.

4. Communications de la Municipalité

Mme Christine Girod, Syndique (Administration générale, ressources humaines, relations publiques et développement durable)

PMO – Postulat de M. Samuel Freuler

En 2023, la Municipalité répondait au postulat de M. Samuel Freuler intitulé « On n'en sait jamais trop ! ». À cette occasion, la Municipalité informait la Commission technique de la mise en place d'un logiciel de gestion de projet dédié à l'Administration communale, dont certaines extractions seraient mises à la disposition des Conseillers. C'est aujourd'hui chose faite. Cet outil de pilotage, à savoir le programme Monday, a été implémenté et permet désormais un suivi quotidien des projets de l'Administration, en collaboration avec les Chefs de service et la responsable PMO.

En juillet de cette année, en primeur, une présentation a été faite aux membres de la Commission technique de l'époque. Concrètement, il s'agit d'une URL qui est mise à disposition pour pouvoir visionner le planning des projets en temps réel sous forme d'un gant général. Un second accès permanent permet de visionner, également en temps réel, les fiches de chaque projet afin de voir leur avancement.

Et comme troisième source d'information, les Conseillers pourront obtenir une extraction des projets Monday sous forme de rapport, projet par projet. Ce document est en ligne sur le site Internet de la commune de Gland à l'adresse <https://www.gland.ch/ma-ville/conseil-communal/rapports-et-preavis>. Des vignettes se trouvent au-dessus de la présentation de tous les préavis, sur lesquelles il suffit de cliquer pour s'informer sur chaque préavis.

Ceci vient donc en complément à la réponse qu'avait faite la Municipalité au postulat de M. Samuel Freuler.

Développement durable

Lors de la séance du Conseil communal du 19 juin dernier, la Municipalité avait répondu à l'interpellation de MM. Roger Hemberger et Rasul Mawjee intitulée « La Neutralité carbone 2050 avec les panneaux solaires thermiques, les sondes géothermiques et les batteries de stockage; un élément important dans la chaîne de valeur pour une gestion efficace de l'électricité – aussi pour la Ville de Gland ? », en indiquant que ces éléments seraient portés à l'ordre du jour de la séance de la Commission du développement durable et que les conditions d'octroi de certaines subventions pourraient être réexaminées. Pour rappel, le postulat, transformé en interpellation, portait sur 3 points : des subventions pour les panneaux solaires thermiques, que le soutien aux pompes à chaleur sur les sondes géothermiques soit plus élevé, et que les batteries de stockage pour l'énergie solaire soient également couvertes.

Concernant le premier point et comme annoncé lors de la dernière séance du Conseil communal, ce soutien existe déjà. Il est cependant intégré dans la catégorie « énergie solaire » plutôt que « chaleur ». Le site web a été modifié afin que cela soit plus clair pour l'internaute et les formulaires seront adaptés sur le guichet virtuel.

Concernant les pompes à chaleur, la Municipalité souhaite refléter les importants financements liés à l'utilisation de l'énergie géothermique. Elle souhaite ainsi encourager cette ressource et a décidé d'augmenter le soutien maximal à CHF 10'000.-.

S'agissant des batteries photovoltaïques, plusieurs points sont à considérer. La subvention actuelle pour les installations photovoltaïques est plus généreuse que la majorité des autres communes. Les conditions d'octroi sont peu restrictives. Ce soutien conséquent permet de diminuer le coût d'une installation, laissant aux propriétaires plus de liquidités pour installer des batteries s'ils le souhaitent. De plus, et cela a aussi été discuté au sein de la séance de la Commission du développement durable, les technologies et le cadre légal évoluent si vite qu'il paraît prématuré aujourd'hui de mettre en place une telle subvention. Aussi, à ce jour, la Municipalité a décidé de ne pas entrer en matière pour créer un tel soutien.

Finalement, indépendamment des demandes figurant dans l'interpellation de MM. Roger Hemberger et Rasul Mawjee, la Municipalité a également pris acte de mauvais comportements en lien avec la subvention pour la réparation, notamment celles des téléphones. Le premier vise à augmenter les coûts qui sont pratiqués pour les habitants de Gland, et le second correspond à la falsification de factures afin que celles-ci correspondent à des conditions d'octroi, par exemple la revente d'un téléphone en lieu et place d'une réparation. Par conséquent, et face à de tels comportements regrettables, la demande de subvention pour la réparation exclu désormais les téléphones portables.

Cyclomania

Une nouvelle édition nationale de Cyclomania débutera le lundi 1^{er} septembre 2025. La population est invitée à participer au défi organisé conjointement avec la ville de Rolle, la commune de Prangins et la ville de Nyon. De nombreux prix sont à gagner, simplement en pédalant durant tout le mois de septembre.

Photovoltaïques et pompes à chaleur

Les 18 et 24 septembre 2025 auront lieu 2 nouvelles séances de lancement d'accompagnements pour le photovoltaïque et les pompes à chaleur. Ces accompagnements gratuits permettent aux propriétaires de bénéficier de l'expertise d'un bureau d'ingénieur et du groupement professionnels des pompes à chaleur, et de l'évaluation de leur situation jusqu'au choix d'une offre parmi plusieurs installateurs.

Ressources humaines

- **Engagements :**
 - dès le 1^{er} juillet 2025 : Mme Cédrine Perruchoud, collaboratrice à 80 %, au Service de la culture et des affaires sociales;
 - dès le 1^{er} septembre 2025 : M. Jonathan Lysek, stagiaire à 60 % dans le développement durable, au Secrétariat municipal;

- dès le 1^{er} septembre 2025 : M. Sébastien Bonnard, collaborateur sécurité publique en charge de la Police du commerce, au Service de la population (SPOP).
- Départs :
 - au 31 juillet 2025 : M. Tristan Audemars, horticulteur-paysagiste, au Service des infrastructures et de l'environnement (SIE);
 - au 31 juillet 2025 : M. Sébastien Hajdinjak, collaborateur sécurité publique en charge de la Police du commerce, au SPOP;
 - au 15 août 2025 : M. Raphaël Cand, chargé de communication à 80 %, au Secrétariat municipal.

Apprentis

- M. Alexandre Rodrigues, apprenti agent d'exploitation, au Service des bâtiments et de l'urbanisme (SBU), ainsi que Mme Léa Juon, apprentie employée de commerce, ont tous les 2 obtenu leur CFC ainsi que, pour la dernière citée, sa maturité professionnelle.
- Dès le 15 juillet 2025, Mme Sandy Dumartheray a été engagée comme apprentie agente d'exploitation voirie, au SIE;
- Dès le 4 août 2025, Mme Elmelida Hissou a été engagée en tant qu'apprentie employée de commerce, au Secrétariat municipal.

Ainsi, à ce jour, la Commune compte 3 apprentis employés de commerce, 1 apprenti horticulteur-paysagiste, 1 apprentie agente d'exploitation voirie et 1 apprenti agent d'exploitation conciergerie.

Secrétaire municipal

Elle a le plaisir d'informer les Conseillers que la Municipalité et l'Administration accueilleront leur Secrétaire municipal ce lundi 1^{er} septembre 2025. Il s'agit de M. Luca Nizzola, enfant de Gland et fort d'une riche expérience dans le secteur public.

Avec 15 années d'expérience, dont près de 10 ans dans le secteur public en ville de Genève et à l'État de Genève, M. Luca Nizzola a mené de nombreux projets et dirigé des équipes transversales, en collaboration étroite avec les membres de l'Exécutif. Titulaire d'un master en relations internationales de l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID), il finalise actuellement un Master en Business Administration (MBA) à l'Université de Genève. À titre privé, M. Luca Nizzola est engagé au sein de l'association Première ligne depuis 2022.

M. Luca Nizzola a vécu ses 30 premières années à Gland et y a suivi toute sa scolarité obligatoire. Il conserve un lien fort avec la Commune et y revient régulièrement. Il a même siégé quelques mois dans cet hémicycle en 2014.

Au nom de la Municipalité, elle souhaite une cordiale bienvenue aux nouveaux arrivants et leur souhaite plein succès dans leurs nouvelles fonctions, et elle remercie les personnes qui quittent l'Administration pour leur travail et leur implication à Gland et pour Gland.

*Avec les arrivées de MM. Martin Ahlström, Evan Lock et Pascal Riesen,
le nombre de Conseillers présents passe à 61.*

M. Gilles Davoine, Municipal (Finances, économie, sports et domaines)

Finances

- Un emprunt de CHF 3 Mios a été renouvelé auprès de la société Swissquote Bank SA, pour 3 mois, avec échéance au 23 octobre 2025, au taux de 0,31 %.
- Le 18 août 2025, un emprunt de CHF 5 Mios a été renouvelé, toujours auprès de la société Swissquote Bank SA, pour 3 mois, avec échéance au 18 novembre 2025, au taux de 0,25 %.

- Un nouvel emprunt de CHF 3 Mios a été contracté le 18 août 2025 auprès de la Caisse supplétive LPP, pour 3 mois, avec échéance au 18 novembre 2025, au taux de 0,32 %.

Économie

- La démarche participative pour le Vieux-Bourg, avec une somme allant jusqu'à CHF 15'000.- qui peut être dédiée à des projets qui mettront en valeur les commerçants qui souffrent encore un peu des travaux, est ouverte jusqu'au 31 août 2025. 5 projets sont déjà visibles sur le site Internet *participe.gland.ch*, et la votation aura lieu du 15 septembre au 15 octobre 2025.
- L'appel à candidature pour le Prix nouvelle économie est ouvert jusqu'au 1^{er} octobre 2025.
- Plusieurs formations sont organisées pour les entreprises, avec des experts glandois. Une formation sur les modèles économiques possibles des sociétés a eu lieu le 19 août 2025. Le 29 septembre 2025, de 08h00 à 13h00, une formation sur la vente sera organisée et, le 30 septembre 2025, il y aura une formation sur les aspects juridiques des différentes sociétés. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire à l'adresse *economie@gland.ch*.

Sports

- Comme l'a indiqué le président, le Tir de l'Amitié aura lieu le 27 septembre 2025. Il ne faut pas hésiter à venir affronter l'équipe de la Municipalité, qui est toujours plus forte.

M. Gérald Cretegy, Municipal (Sécurité publique, population, transports publics)

- Le 19 juin 2025, les Conseillers ont accepté le préavis municipal n° 76 relatif à l'accord de densification de la présence policière sur le territoire communal avec la Police cantonale. Il a le plaisir d'annoncer que, la semaine dernière, la Municipalité a reçu le document d'accord signé par M. le Conseiller d'État Vassilis Venizelos, en charge notamment de la sécurité. La Municipalité travaille actuellement à la préparation de l'installation des policiers dans les locaux que le SPOP occupe à la Rue du Borgeaud.
- Au niveau des élections communales, la Municipalité a reçu la demande d'un parti politique de pouvoir bénéficier d'une présence au Marché de Noël. En effet, ces élections auront lieu le 8 mars 2026 et il n'y a qu'un seul marché avant cette date, soit celui du 4 mars, qui sera un Petit Marché. Auparavant, il faut venir aux marchés de Noël pour trouver des possibilités de s'implanter. Ces marchés sont très soutenus au niveau commercial, et la Municipalité doit essayer d'arranger les choses entre d'une part la nécessité de trouver quand-même une solution pour les partis, et en même temps de pouvoir garder les commerçants qui font le marché pendant toute l'année. Une solution a été trouvée avec 3 places par marché de Noël, soit 6 places au total, ce qui devrait correspondre à peu près aux listes qui seront déposées. Ces places seront attribuées via le SPOP selon les inscriptions qui seront reçues. Une communication sera faite aux partis avec des indications aussi concernant la tenue du marché, puisqu'il existe des dispositions visant à éviter des concurrences avec les marchands qui vendent aussi certaines marchandises, par exemple des liquides.
- Les Conseillers ont peut-être vu ou entendu les sons qui émanaient de Grand-Champ le week-end dernier. Le Kyo Festival, qui met à l'honneur la culture japonaise et les mangas, a clôturé sa 3^{ème} édition à Grand-Champ les 22, 23 et 24 août 2025. Une palissade entourait l'enceinte du festival, et à l'intérieur se trouvaient des stands dédiés à la culture japonaise et aux mangas, un espace pour la nourriture – où il y avait des choses intéressantes à goûter – et une scène avec un écran sur lequel était diffusé des mangas et qui accueillait également des artistes. Il est chaque année remarqué une augmentation du nombre de personnes fréquentant ce festival. Cette année, il y a eu plus de 1'100 spectateurs le vendredi, plus de 2'000 spectateurs le samedi et plus de 1'600 spectateurs le dimanche. Il est donc constaté une certaine attractivité et les organisateurs sont très contents de cette fréquentation.

Mme Isabelle Monney, Municipale (Affaires sociales, logement, culture, cultes, politique de la santé et des personnes âgées)

Bourses d'aide à la création

Cette année encore, le Service de la culture et des affaires sociales va proposer 2 bourses d'aide à la création, chacune d'un montant de CHF 5'000.-. Celles-ci s'adressent aux professionnels ayant une attache forte avec Gland ou sa région. La mise au concours se fera du 1^{er} septembre au 31 octobre 2025, puis la Commission culturelle, qui officiera en qualité de jury, se réunira au début du mois novembre.

Comédie musicale « Sorcière »

Le théâtre de Grand-Champ présentera la comédie musicale « Sorcière » les 26 et 27 septembre 2025. Ce spectacle a été joué à guichets fermés à Montreux l'an dernier et est en tournée suisse depuis le mois d'août 2025. Il est porté en scène par une quinzaine de chanteurs et comédiens de Suisse romande, dont le groupe Aliose. Les billets sont en vente sur le site Internet *grand-champ.ch*.

Semaine Dingue de Ciné

Durant les prochaines vacances scolaires, le Service de la culture et des affaires sociales proposera une session de films récents du 12 au 16 octobre 2025, pour tous les publics. Les séances auront lieu aussi bien en journée qu'en soirée et le programme sera tout prochainement disponible sur le site Internet de Grand-Champ et sur le site *sors.gland.ch*.

Logements – Fondation Equitim

10 appartements vont prochainement être mis en location, soit 6 appartements de 2,5 pièces et 4 appartements de 3,5 pièces. Ils sont proposés en tant que loyers accessibles et se trouvent dans le bâtiment propriété de la Fondation Equitim situé en face du collège de Grand-Champ. C'est sur ce terrain que la ville de Gland a fait un droit distinct permanent de superficie en faveur de cette fondation. Les personnes ayant un fort attachement avec la Ville ou travaillant à Gland seront favorisées. Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec l'Office du logement (*logement@gland.ch*) pour s'inscrire. Des informations seront également prochainement disponibles sur le site Internet de la société move im SA (*moveim.ch*), qui a été choisie par les développeurs pour la location.

Mme Jeannette Weber, Municipale (Accueil enfance, jeunesse et écoles)

- Les enfants ont retrouvé le chemin de l'école le 18 août 2025. Pour le primaire, ce sont au total 1'208 élèves, qui sont répartis en 62 classes entre les établissements de Mauverney, des Perrerets et des Tuillières. Pour le secondaire, il y a 28 classes, soit un total de 547 élèves.
- Samedi 23 août dernier, la crèche Le Colibri célébrait les 10 ans des Amandiers situés au Chemin de la Chavanne. Cette crèche, installée dans une maison intergénérationnelle, est une belle réussite. Elle profite aussi bien aux enfants qu'aux personnes âgées qui se réjouissent des sourires, des cris et de l'énergie que leur apportent les enfants.
- Le Service de l'enfance et de la jeunesse organise la Fête du Skate-Park à En Bord le samedi 13 septembre 2025, en collaboration avec l'association Skate-Board Nyon et environs ainsi qu'avec le Centre de rencontres et de loisirs (CRL),.
- La prochaine édition de « Gland ça marche ! » aura lieu le samedi 27 septembre 2025. Pour ce 11^{ème} rallye pédestre, le départ et les stands seront installés dans le nouveau quartier des Lisières.

Mme Christelle Giraud-Nydegger, Municipale (Équipement et espaces verts, gestion des déchets et forêts)

Travaux du Vieux-Bourg

Le mois d'août a marqué une étape majeure dans l'avancement du réaménagement de ce secteur de la Ville, avec la pose des revêtements définitifs sur les axes du Chemin de la Louve, du Chemin de la Perroude, de la partie nord du Chemin du Molard, de la Grand'Rue, de la partie sud de la Rue du Jura et de la partie est de la Rue du Borgeaud.

Durant les mois de septembre et d'octobre 2025, les travaux se finaliseront à la Rue du Borgeaud d'ici fin septembre, puis la dernière étape concernera le carrefour avec la Rue du Nord. Cet axe, en direction du Chemin de la Louve, entrera en phase de travaux dès le 1^{er} septembre 2025, pour une durée estimée à environ 2 mois.

Au niveau nord de la Rue du Jura, dès le 1^{er} septembre 2025, les travaux débuteront sur 2 fronts. Une première équipe interviendra sur la partie de la rue comprise entre le carrefour avec la Rue du Borgeaud et celui du Chemin de la Perroude. Cette étape durera environ 2 mois. Le transit en véhicule par ce tronçon ne sera malheureusement pas possible. Toutefois, un chemin sécurisé permettra le passage des cyclistes, des piétons et des personnes à mobilité réduite. Une deuxième équipe interviendra quant à elle sur le tronçon compris entre le Chemin de la Louve et la Rue du Molard. La circulation sera garantie pour les véhicules, tout comme les accès aux stationnements privés. Il est à noter que l'ensemble des places situées en zone bleue ne seront quant à elles plus disponibles. Ces travaux s'étaleront sur 2 mois également.

Et pour terminer, au niveau du domaine public, une intervention est prévue à la Grand'Rue centre courant octobre sur la portion de route située face à l'Administration et au Temple, ceci pour l'ajustement des niveaux des 2 nouvelles places. Ces travaux sont estimés à 4 semaines.

S'agissant des parcelles privées communales n° 314, 369 et 370, soit devant l'Administration communale, les parkings situés en-dessous, le Temple et la Pépinière, durant le mois d'août, les travaux se sont achevés sur le parking situé le plus au sud du périmètre, tandis que ceux du parvis du Temple ont été engagés. Plusieurs interventions sont prévues pour septembre et octobre. Une reprise des revêtements de surface posés à la Pépinière sera effectuée car des défauts de qualité ont malheureusement été identifiés. Le démarrage des travaux sur le parking P3 est également planifié, lesquels incluront notamment l'installation d'un point de collecte des déchets enterrés. Enfin, les travaux sur le parvis du Temple se poursuivront durant le mois de septembre et devraient s'achever en octobre.

Éclairage public

Les travaux d'assainissement se poursuivent conformément au calendrier établi. Depuis sa dernière communication à ce sujet, 30 luminaires supplémentaires ont été remplacés et équipés par la télégestion, notamment au Chemin de la Perroude et à l'Avenue du Mont-Blanc. Pour les prochaines phases de ce projet, le chantier sur l'Avenue du Mont-Blanc sera achevé à la fin du mois de septembre. Les candélabres et les luminaires seront remplacés dans le secteur de la Cité-Ouest ainsi que sur la Route de Begnins.

Travaux de reconnaissance hydrogéologique sur le site de la Cézille

Il s'agit-là d'un projet phare, le projet d'exploitation de la nappe de la Cézille étant inscrit comme une ressource prioritaire dans le Plan directeur de la distribution de l'eau. En effet, cette nappe présente une eau de bonne qualité ne nécessitant aucun traitement et offre un potentiel d'exploitation à long terme en tant que ressource en eau. Ce projet vise ainsi à renforcer la sécurité d'exploitation des réseaux de distribution d'eau potable, mais également de la défense incendie des communes de Gland, de Genolier et d'Arzier-Le Muids. Des travaux de prospections sont aujourd'hui indispensables pour caractériser la nappe phréatique de La Cézille. Cette phase d'étude est une étape préalable essentielle avant toute décision relative à la construction des ouvrages de captage définitifs.

Cette étape fait suite à la décision rendue le 18 juin 2024 par la Cour de droit administratif et public (CDAP) du Tribunal cantonal vaudois, qui a partiellement levé l'effet suspensif du recours relatif au projet global d'exploitation de la nappe. La décision autorise donc expressément la réalisation de ces investigations préliminaires qui sont nécessaires pour la poursuite du projet.

Afin de rassurer la population, un communiqué de presse sera transmis au début du mois de septembre. Les quantités d'eau prélevées seront très faibles et ne représenteront aucun risque pour les sources, ni pour les cours d'eau avoisinants. Aucune ressource ne sera extraite de manière permanente à ce stade. Tous les travaux seront accompagnés de mesures rigoureuses de suivi environnemental exigées par les autorités cantonales. Les résultats des travaux de reconnaissance permettront de localiser et de dimensionner précisément les futurs ouvrages, d'en établir les plans d'exécution, ainsi que d'élaborer un programme de suivi environnemental détaillé qui sera ensuite validé par les autorités cantonales compétentes. Il s'agit donc d'une étape importante pour les 3 communes de l'entente intercommunale eaudici.

Plan directeur de la mobilité et du stationnement (PDMS)

Il s'agit d'un document stratégique qui permettra de construire la mobilité de demain, dossier qui a passablement occupé la Municipalité ces dernières années. Le PDMS remplace le Plan directeur de mobilité douce de 2006 et s'inscrit pleinement dans le Plan climat communal, mais également dans les politiques communales d'aménagement du territoire. Il a pour objet de proposer une mobilité équilibrée, de favoriser les possibilités comme la marche, le vélo et les transports publics, et d'adapter la politique de stationnement aux besoins futurs. Ce PDMS est le fruit d'un diagnostic approfondi et offre une approche globale intégrant tous les modes de déplacement. Il met l'accent sur des parcours piétons sécurisés et agréables, sur le développement du vélo comme véritable allié du quotidien, et sur le renforcement des transports publics pour relier efficacement les quartiers et faciliter l'accès aux services de la Ville. Au total, 72 mesures concrètes sont inscrites dans le PDMS, dont certaines sont déjà réalisées ou sont en cours. Avec ce Plan directeur, la ville de Gland entend accompagner son développement en construisant une mobilité au service de la qualité de vie, de la sécurité et de l'environnement. Les informations peuvent être consultées sur le site Internet de la Commune gland.ch/pdms. Lors de la prochaine séance du Conseil communal, la brochure contenant les fiches des 10 mesures phares de ce PDMS sera distribuée aux Conseillers.

Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de La Côte (APEC)

Ce dernier point a réjoui, mais aussi soulagé, les représentants politiques des 21 communes membres de l'APEC hier soir. En effet, le Conseil intercommunal a accepté à l'unanimité le préavis portant sur le projet de la STEP APEC Lavasson. Cette nouvelle station pourra traiter les eaux usées de 72'500 équivalents-habitants à l'horizon de 2055. Sa réalisation s'inscrit dans le cadre d'une politique cantonale visant à adapter le parc des STEP vaudoises aux exigences légales actuelles. Le coût des travaux pour la réalisation de l'infrastructure de cette STEP se monte à CHF 75 Mios. Parallèlement à la réalisation de cette nouvelle STEP, les travaux de réfection du Chemin du Stand débiteront à la fin du mois de septembre 2025. Cette intervention entraînera des modifications de parcours pour les automobilistes durant une année, soit jusqu'à l'été 2026. Tous les utilisateurs du centre sportif En Bord sont ainsi priés d'emprunter le Chemin du Lavasson pendant cette période.

Au nom de la Municipalité, elle tient à remercier tous les acteurs qui ont œuvré à ce projet, aussi bien les membres actuels du CoDir que les anciens, puisque c'est quand-même un projet qui date d'une quinzaine d'années, mais aussi les mandataires, le personnel de la STEP, les collaborateurs du SBU, du SIE, du Service des finances et des domaines, et de l'Office de la communication, lesquels n'ont pas ménagé leurs efforts et les heures de travail pour ce projet. Un grand merci à eux.

Pour que les Conseillers puissent se faire une idée de ce projet à la pointe de la technologie et dans le respect de l'environnement, le CoDir de l'APEC a accepté que la vidéo de présentation du projet soit projetée ce soir. Il s'agit finalement d'images qui parlent plus que des mots (<https://www.apec-gland.ch/>).

M. Yves Froidevaux, Municipal (Bâtiments et urbanisme)

- Le nouvel étage de Grand-Champ n'est plus un rêve, c'est une réalité. Mme la Municipale Jeannette Weber a annoncé la rentrée scolaire le 18 août 2025 et, avec un travail acharné, ce dernier étage a pu être livré aux élèves et aux enseignants afin qu'ils puissent travailler. Il a visité les locaux le lundi même et ceux-ci étaient tout à fait accessibles et adéquats. Tant les enseignants que les élèves semblaient très bien s'habituer à ces nouveaux locaux. Quelques petites difficultés ont été rencontrées au niveau de l'électricité, mais il s'agissait de boutons qui ne fonctionnaient pas ou de tableaux interactifs qui n'étaient pas branchés. Cela est dû au fait que presque un mois et demi a été perdu suite à la faillite de l'électricien qui avait été mandaté et, comme déjà annoncé, un nouvel électricien avait été trouvé un peu dans l'urgence. Malgré tout, les délais ont été respectés et la Municipalité en est heureuse. Quelques travaux de finition auront encore lieu dans le courant du mois d'octobre, mais le bâtiment a pu être totalement livré aux élèves et à l'école.
- Les travaux de la buvette du stand de tir vont prochainement débiter. Cela impliquera un travail de coordination assez fin, parce que les travaux vont se multiplier dans cette zone-là, avec ceux de la STEP. La Municipalité a déjà procédé aux premières adjudications et, si tout va bien, les premiers coups de pioches et de pelles seront donnés au mois de septembre 2025. La Municipalité se réjouit également de pouvoir offrir ce lieu à la population.

5. Communications des représentants des entités intercommunales et commissions municipales

- Le président passe la parole à qui veut bien la prendre.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

PRÉAVIS AVEC DÉCISION

6. Préavis municipal n° 82 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour les études de finalisation du Plan d'affectation Gare Sud, incluant la démarche participative et l'analyse de la structure juridique du projet

- M. Jean-Luc Nicolet, premier membre et rapporteur de la Commission technique, rappelle les vœux présentés par dite Commission, à savoir :
 - La Commission demande à la Municipalité de privilégier l'aménagement d'un espace couvert pouvant être utilisé par diverses activités, notamment le marché, avec des possibilités pour atténuer l'effet de la chaleur et améliorer la vue depuis les étages supérieur des bâtiments en prévoyant de la végétalisation.
 - La Commission demande également de réétudier les arrêts de bus sur le Chemin de la Chavanne pour permettre un meilleur croisement des véhicules.

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- M. Evan Lock, rapporteur de la Commission des finances (COFIN), explique que cette dernière ne rapporte habituellement pas sur des montants inférieurs à CHF 300'000.-, mais là, vu la taille du projet final, les membres de cette Commission ont décidé de rapporter sur cet objet.

Il lit les conclusions recommandant, à la majorité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- La discussion est ouverte.
- M. Jérôme Frachebourg : ne souhaite pas remettre en cause l'acceptation du préavis, mais il a une question de compréhension. Dans l'annexe au rapport de la Commission technique, il est mentionné que « *la nouvelle planification et la destination du secteur ne sont pas conformes à la zone actuelle* », soit au Plan de zones actuel selon sa compréhension. La COFIN a questionné la Municipalité sur l'implication de ce projet par rapport au Plan d'affectation communal (PACom) qui, il pense, doit remplacer le Plan de zones actuel. Il a été répondu que cela n'était pas très grave et que cela fera un trou dans le futur PACom. Il a de la peine à comprendre comment la Municipalité peut présenter un Plan d'affectation (PA) Gare Sud qui ne soit pas conforme à la planification actuelle. Et s'il faut modifier ce PA, la logique serait plutôt de d'abord faire le PACom puis de faire un PA qui soit conforme à celui-ci.
- M. Yves Froidevaux : déclare que les français diraient qu'un PACom c'est du gruyère, c'est-à-dire un fromage avec des trous, mais c'est plutôt un Emmental. En fait, le PACom a de nombreux trous. En effet, il y a des zones qui ne sont pas concernées par le PACom et où celui-ci ne sera pas en vigueur. Il s'agit de tous les PA de la Ville, qui sont hors PACom et qui sont des trous dans le PACom, avec des règles particulières. Il en existe un certain nombre, par exemple Mauverney ou la Cité-Ouest, où il s'agit de PA spécifiques et où la règle générale du PACom ne s'appliquera pas. En fait, un PACom est une zone qui définit les règles pour presque l'ensemble des zones d'une commune, sauf les trous. Et ces trous sont effectivement un certain nombre de PA, il y en a une petite dizaine dans la Ville, lesquels ont des règles particulières. Donc pour Gare Sud, c'est un PA qui sera certes en lien dans les réflexions du PACom, mais qui aura des règles différentes de celui-ci. Il espère avoir ainsi été clair dans ses explications.
- M. Jérôme Frachebourg : répond que non, pas tout à fait. Il ne comprend pas comment ce PA peut déroger au Plan de zones actuel. Il a cru comprendre que le Plan de zones était impératif, c'est ce qu'il a lu partout.
- M. Yves Froidevaux : déclare que le Plan de zones n'est pas valable partout. Il y a des zones où le PACom ne sera pas valable et où le Plan de zones n'est actuellement pas en vigueur, ce qui explique les trous dans la Ville. Auparavant cela s'appelait des Plans de quartier ou des Plans partiels d'affectation, qui sont en dehors du PACom et où la Commune, par décision du Conseil communal évidemment, peut imposer d'autres règles. Pour chaque PA, les Conseillers votent pour accepter que les règles soient un peu différentes que celles du PACom, ou actuellement du Plan de zones.
- Mme Stella Motta-Larrivé : déclare qu'à la lecture de ce préavis et des rapports de la Commission technique et de la COFIN, plusieurs questions essentielles demeurent.

D'abord, d'importants montants ont déjà été investis dans les préavis municipaux suivant :

- Préavis municipal n° 36/2012 relatif à l'octroi d'un crédit pour l'organisation d'un concours pour le développement urbanistique du lieu-dit « Gare Sud »;
- Préavis municipal n° 66/2014 relatif à la demande de crédit pour les prestations d'urbanistes et de spécialistes pour l'élaboration du Plan partiel d'affectation (PPA) « Gare Sud »;
- Préavis municipal n° 79/2020 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour la requalification du Chemin de la Crétaux et de la Rue du Perron « nord ».

Pourtant, les plans et documents issus de ces études ne sont toujours pas accessibles ni au Conseil communal, ni à la Commission technique. Pourquoi n'ont-ils pas été transmis ? Et comment sont-ils intégrés aujourd'hui dans le projet de Gare Sud ?

Concernant la mobilité, une révision du concept a bien été financée, mais aucun résultat concret n'est présenté. Quels sont les impacts attendus sur :

- Les dessertes en transports publics;

- La circulation;
- Le stationnement;
- La mobilité douce ?

Les Conseillers ne savent pas non plus combien de logements et d'habitants sont prévus, ni quelle densité sera retenue. Comment la Municipalité anticipe-t-elle les besoins au niveau des écoles, des services publics et des infrastructures ?

Des incertitudes subsistent également sur les aspects techniques :

- Quelles obligations imposent les CFF pour le passage sous voie ?
- Une étude a-t-elle été menée sur la nappe phréatique ?
- La route de sortie sera-t-elle située entre les voies, ou ailleurs ?
- Quelles garanties de sécurité sont prévues ?

Enfin, 3 questions majeures concernent la gouvernance même du projet :

- Comment la participation citoyenne sera-t-elle organisée concrètement ?
- À quel moment, et avec quelle réelle influence, la population pourra-t-elle intervenir dans les choix finaux ?
- Pourquoi le Conseil communal ne dispose-t-il pas d'une synthèse consolidée regroupant toutes les études réalisées depuis 2012, afin de garantir la transparence et une vision claire de l'évolution du projet ?

Ces questions ne sont pas anecdotiques et mettent en lumière des lacunes dans la planification, la transparence et la participation citoyenne du projet Gare Sud.

- M. Yves Froidevaux : a eu de la peine à suivre l'ensemble des questions posées par Mme Stella Motta-Larrivé. La prochaine fois, il serait bien de les lui remettre 10 minutes à l'avance afin de lui permettre de les lire et d'y répondre directement, parce que là il y en a beaucoup.

Les Conseillers vont effectivement voter la fin des études, et c'est bien dans toutes ces études qu'une bonne partie des réponses seront données à ces questions qui sont posées de façon tout à fait légitime. Et la Municipalité attend donc de pouvoir les présenter, c'est pour cela que cette dernière partie d'études doit être validée aujourd'hui.

Concernant les plans et les documents, les Commissions ont pu voir différents plans, tout ce qui avait été projeté, ainsi que les analyses qui avaient été faites. Il y a donc une transparence totale. Lors de la dernière séance du Conseil communal, Mme Stella Motta-Larrivé aurait pu demander aux Commissions de joindre certains plans à leur rapport si elle le souhaitait, et la Municipalité les aurait volontiers transmis aux Commissions qui ont, à sa connaissance, reçu toutes les informations nécessaires.

S'agissant de la participation citoyenne, il invite chacun à y participer, parce que ce sera l'occasion de voir en vrai ce que c'est. Et dans le préavis, il est décrit à la fois le périmètre de cette participation, quels seront les objectifs qui sont posés, sur quels thèmes la population pourra avoir son mot à dire, et ce sera assez large, il y a quand-même des indications assez claires sur la manière dont cela va être fait. Il ne peut qu'inviter Mme Stella Motta-Larrivé et l'ensemble des Conseillers à y participer pour voir comment cela va s'inscrire dans la réalité et pour avoir cette expérience de pouvoir faire de la participation sur un projet de cette importance.

- M. José Caiano : déclare qu'aujourd'hui c'est un choc pour lui de voir de tels préavis. Heureusement que la COFIN n'est pas coutume de se prononcer, parce que quand il voit que la COFIN accepte de donner une enveloppe supplémentaire – et depuis 2012 cela représente environ CHF 1 Mio d'études sans voir un réel projet – il se pose réellement des questions. Il est vrai que le PACom ne permet pas construire des tours partout, mais là il est réellement parlé d'une tour d'une hauteur proche de celle la tour Swissquote, un peu plus haute que la tour de la Cité-Ouest.

Quand il est parlé de participatif, il y a un réel problème de communication ou d'interprétation. Dans le préavis, il est parlé de construire et de donner le cahier des charges pour compléter le PA. Pour lui, le participatif est là pour construire avec la population, et non pas compléter. En lisant les rapports des 2 Commissions, il trouve quand-même incroyable que l'on veuille faire passer une tour supplémentaire et une densification supplémentaire à Gare Sud, sans avoir avant prévu d'autres choses. Il appelle ce soir les Conseillers à faire preuve de bon sens et à voter contre ce préavis, parce que là, concrètement, c'est une gifle pour la population que de construire une tour et, comme mentionné, ce n'est pas une villa.

- M. Yves Froidevaux : remercie M. José Caiano pour sa remarque. Tout d'abord, il pense que la population est multiple et que chacun a son avis sur ces projets. Il pense donc qu'il est tout à fait intéressant mais peu adapté de faire des généralités sur ce que la population pense d'un projet x ou y. Si les Conseillers sont là, c'est pour représenter chacun une partie de la population, il y a donc des diversités de pensées chez celle-ci et il remercie donc de ne pas la caricaturer.

Concernant la tour, qui a parlé d'une tour ? Différentes configurations sont possibles. Aujourd'hui il n'est pas parlé de tour ici, des possibilités devront être étudiées et dont il faudra discuter. Comme déjà annoncé, 5 préavis seront présentés et les projets vont continuer. Le Conseil communal aura donc son mot à dire. Et comme les Conseillers le savent, ils représentent la population. Donc s'ils considèrent que la population est bafée, et bien ils refuseront évidemment ces projets. Si les Conseillers veulent voir ce qui va se construire et comment la population va y être intégrée, il les invite évidemment à accepter ce préavis.

Il est assez surpris de la réaction de M. José Caiano. C'est bien par ce préavis que la Municipalité va d'une part travailler avec la population, et d'autre part présenter un projet concret au Conseil communal, que les Conseillers pourront aimer, ne pas aimer ou juger, ce sera leur travail. Il aimerait quand-même rappeler qu'aujourd'hui le manque de logements à Gland est flagrant, avec moins de 0,5 % de logements vacants. Et si les Conseillers souhaitent que les jeunes ou que les personnes qui veulent rester à Gland, même s'il venait à leur arriver différentes choses dans la vie, puissent trouver des logements à des prix abordables, et bien à un moment donné il faudra construire du logement. Et c'est la seule solution aujourd'hui si l'on veut répondre aux besoins d'une partie de la population – il ne parle pas ici de l'ensemble de la population – qui aimerait rester à Gland et y trouver un logement. Aujourd'hui il est extrêmement compliqué pour des jeunes notamment qui quittent leurs parents et qui souhaitent trouver un endroit pas trop cher pour se loger dans la Ville. Donc évidemment qu'il faut construire un certain nombre de logements, et la Municipalité essaie de le faire en prenant en compte tous les intérêts, et notamment le respect de la population, pour ne pas être dans une densification bête et méchante, mais au contraire dans une densification intelligente qu'elle souhaite présenter au Conseil communal, notamment quand ce projet pourra être terminé. Il ne peut donc qu'inviter les Conseillers qui souhaitent voir le projet à accepter ce préavis.

- M. José Caiano : demande à la Commission technique de peut-être changer son rapport. En page n° 2 de celui-ci, à la question de savoir si la construction d'une tour est prévue, il est mentionné « *Au nord de la parcelle hauteur approximative maximum 46 ml (R+14) sur le reste de la parcelle hauteur approximative maximum 16 ml (R+4)* ». Alors il s'excuse, il a dû mal comprendre. Il y a peu de temps la Municipalité voulait faire voter un budget de CHF 400'000.- pour sortir d'une image de ville-dortoir, et aujourd'hui on est en plein dedans. On ne prend pas le temps aujourd'hui d'aller voir la réalité de la population et des besoins de cette dernière. Aujourd'hui on a besoin d'espaces de vie, pas d'une densification et de tours. Alors s'il n'est pas marqué « tour » dans le rapport, il pense qu'il y a dû avoir une erreur et il demande à la Commission technique de rectifier cela.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

À une large majorité, 9 avis contraires, 3 abstentions signifiées, le Conseil communal décide :

- I. d'accepter le préavis municipal n° 82 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour les études de finalisation du Plan d'affectation Gare Sud, incluant la démarche participative et l'analyse de la structure juridique du projet;*
- II. d'accorder le crédit de CHF 205'000.- et d'autoriser la Municipalité à mener les études; et prend acte :*
- I. de l'amortissement du montant net de CHF 205'000.- sur une période de 10 ans, dès le 1^{er} janvier de l'année suivant la fin des études.*

PRÉAVIS – PREMIÈRE LECTURE

En préambule, le président prie les membres des Commissions de prendre bonne note des points soulevés lors des débats et d'y répondre dans leurs rapports.

7. Préavis municipal n° 83 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour l'étude du réaménagement du parc de la Dôle

- La séance est fixée au jeudi 18 septembre 2025, à 18h30, à la Salle 2 du bâtiment du Montoly 3, en compagnie de la Municipale responsable, Mme Christelle Giraud-Nydegger. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : Mme Caroline Félix, PS-Les Vert-e-s

Membres : M. Aurélien Joye, GDG – Mme Carine Koller, GDG – Mme Léonie Wahlen, PLR – M. Alain Pernet, UDC.

- La discussion est ouverte.
- Mme Véronique Villaine : explique qu'elle faisait partie de la Commission technique qui, à l'époque, était chargée d'étudier le préavis municipal n° 5/2016 relatif à l'octroi d'un crédit pour la rénovation de l'espace « tout-petits » de la place de jeux de la Dôle. Elle n'a pas été rechercher le préavis, mais de mémoire il s'agissait d'un montant de CHF 50'000.- à CHF 60'000.-, peut-être même un peu plus, et elle aimerait savoir dans quelle mesure cette étude va prendre en compte le fait de reprendre ces jeux, de les garder, voire de les installer dans un autre parc. Elle trouverait un peu dommage de jeter comme cela CHF 60'000.- à la poubelle sur des jeux qu'elle reteste avec son petit-fils et qui sont tout à fait fonctionnels. S'agissant des autres jeux, ces derniers datent en effet, mais il serait quand-même dommage de se débarrasser des jeux qui ont moins de 10 ans.
- M. Raphaël Grandjean : a 3 questions pour la Commission technique. S'agissant des WC publics, serait-il possible que ceux-ci soient utilisables toute l'année ? Est-il prévu d'avoir une place pour les food trucks ? Il est parlé d'un accès depuis la Route de Begnins, et il aimerait savoir s'il est possible d'avoir un cheminement piétonnier pour les écoliers afin d'éviter de passer par cette route.
- Mme Ahimara Buffat : a lu attentivement ce préavis et il est question de faire des ouvertures du côté de l'Avenue du Mont-Blanc. Pour avoir fréquenté ce parc pendant de nombreuses années, y compris en qualité de maman de jour, elle voudrait que la Commission technique se penche sur la dangerosité d'ouvrir cet espace sur une route qui est surbookée et où finalement les gens ne respectent déjà pas les limitations.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

8. Préavis municipal n° 84 relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2025

- Ce préavis sera traité uniquement par la COFIN.
- La discussion est ouverte.
- Mme Véronique Villaine : avoue que, à la lecture de ce préavis, elle était très amusée par cette liste à la Prévert de montants minimes à remplacer, y compris la perceuse à CHF 1'000.-. Très bien, parfait, on est content de savoir que CHF 1'000.- vont être dépensés pour remplacer une perceuse. Et puis tout à coup, au milieu de cette mini somme elle a envie de dire, même si certains diront que c'est beaucoup, il y a un budget de CHF 110'000.- pour une augmentation de l'eau absolument incroyable. Elle invite donc vraiment la COFIN d'une part à discuter avec la Municipalité et le Conseil communal pour savoir s'il est indispensable d'avoir cette liste à la Prévert de micros-dépenses, et surtout à se pencher sur le pourquoi de cette augmentation de budget, elle conséquence.
- Mme Ahimara Buffat : aborde dans le sens de Mme Véronique Villaine, elle a aussi trouvé que cette liste de petites courses était un peu longue et fastidieuse. Et souhaiterait également que la COFIN se penche sur le point suivant : elle a l'impression que depuis quelques années ces préavis de compléments budgétaires deviennent récurrents et presque usuels. Elle s'interpelle donc sur le fait de savoir si c'est une mauvaise planification ou une erreur de comptes. Elle ne doute pas des compétences du boursier communal qui est vraiment performant, mais enfin, une perceuse...
- M. Gilles Davoine : déclare qu'il ne va évidemment pas répondre aux questions posées directement sur les éléments chiffrés du préavis, mais comme il y a là 2 choses qui sont un peu externes, il va se permettre de dire à Mme Véronique Villaine que oui, effectivement, par souci de transparence et d'exhaustivité, il est vrai que la Municipalité a mis des petites sommes et, avec le Chef du Service des finances, la Municipalité a prévu de discuter avec la COFIN pour déterminer quel serait le plancher au-dessous duquel des demandes de budget complémentaire ne devraient pas être faites.

Et pour répondre à Mme Ahimara Buffat, oui, c'est usuel. Toutes les années, à la même date, la Municipalité présente ce préavis. Légalement parlant, elle doit le faire parce que le budget est dépassé. Cela ne se faisait pas à l'époque, mais cela fait quand-même quelques années que ce préavis est présenté, c'est quelque chose qui est effectivement récurrent. La Municipalité a décidé de le faire aussi par transparence vis-à-vis du Conseil communal. À partir du moment où 6 mois se sont écoulés et qu'il a été dépensé plus que le budget dans les 3 catégories citées dans le préavis, à savoir des dépenses auxquelles il était impossible de surseoir, des dépenses qui vont venir et des dépenses qui peuvent attendre mais qui ont besoin de la détermination et d'une décision du Conseil communal, et bien celles-ci passent toujours à la même date. Même quand Mme Ahimara Buffat était présidente il y avait eu le même préavis au même moment. Et la Municipalité continuera de le faire, c'est sûr, mais par transparence vis-à-vis du Conseil communal, parce que sinon, que se passe-t-il ? Les Conseillers vont retrouver tous ces éléments-là – et pas vraiment les retrouver parce qu'il sera extrêmement difficile de le faire – dans les comptes lorsqu'ils passeront au mois de juin de l'année d'après. Et en vérité il est quasiment impossible de retrouver ce qui a été dépassé, comment, pourquoi. Donc c'est vraiment par souci de transparence et de visibilité par rapport au Conseil communal que la Municipalité fait régulièrement, toujours chaque année, au même moment, ce type de préavis.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

9. Préavis municipal n° 85 relatif à l'arrêté d'imposition 2026

- Ce préavis sera également traité uniquement par la COFIN.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

10. Préavis municipal n° 86 relatif à une demande de crédit d'investissement pour la reconduction du Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) pour la période 2026-2031

- La séance est fixée au jeudi 4 septembre 2025, à 19h00, à la Salle de Mont-Blanc du bâtiment du Montoly 1, en compagnie du Municipal responsable, M. Gilles Davoine. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : M. Tommaso Solimine, PLR

Membres : M. Jean-Philippe Genoud, GDG – M. Daniel Richard, GDG – M. Rupert Schildböck, PS-Les Vert-e-s – M. Jean-Daniel Guillod, UDC,

+ Commission des finances

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

11. Préavis municipal n° 87 relatif à une demande d'un crédit d'investissement pour les études d'aménagement de la zone sportive des Perrerets

- La séance est fixée au mardi 2 septembre 2025, à 19h30, à la Salle 2 du bâtiment du Montoly 3, en compagnie du Municipal responsable, M. Gilles Davoine. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : Mme Buffat Ahimara, UDC

Membres : M. Pierre Joye, GDG – M. Yann de Siebenthal, GDG – Mme Anita Waeber, PS-Les Vert-e-s – M. Roger Hemberger, PLR,

+ Commission des finances

- La discussion est ouverte.
- M. Arnaud Durand : tient tout d'abord à saluer l'ambition de ce projet et l'attention portée à la population, aux clubs et aux jeunes. Toutefois, plusieurs points méritent clarification avant d'engager une enveloppe aussi importante, soit près de CHF 591'000.-, pour les études.

Mutualisation de la buvette

Le préavis mentionne que la buvette pourrait être mutualisée entre la patinoire mobile et le club. Comment la Ville envisage-t-elle d'assurer une utilisation optimale et équitable de cette infrastructure partagée, en particulier lors de périodes de forte affluence ou lors d'événements spécifiques, afin d'éviter d'éventuels conflits d'usage ?

Développement du club de rugby

Le préavis indique que des infrastructures supplémentaires seraient nécessaires pour le Rugby Club La Côte. Cependant, les Conseillers ne connaissent pas précisément l'évolution future du nombre d'adhérents. Comment la Ville envisage-t-elle de dimensionner les installations de manière adaptée et flexible afin d'éviter des investissements surdimensionnés ou sous-utilisés, tout en répondant aux besoins réels du club ?

Collaboration avec les autres associations et la population

La zone sportive accueille plusieurs disciplines et associations. Il souhaite savoir quels mécanismes sont prévus pour favoriser la cohabitation harmonieuse, éviter que certaines activités monopolisent les espaces, et intégrer les besoins des habitants, des jeunes et des écoles, au-delà du budget participatif limité.

Justification du montant

Enfin, CHF 591'000.- pour les études représentent une somme significative. Il se demande quels éléments concrets justifient ce montant et s'il existe des alternatives moins coûteuses ou phasées permettant de répondre aux besoins essentiels sans mobiliser une enveloppe aussi élevée dès la phase d'étude.

En conclusion, il soutient l'idée de valoriser et de moderniser la zone des Perrerets, mais il lui semble essentiel que la Ville clarifie la mutualisation des infrastructures, l'implication des clubs et des citoyens, et la pertinence financière avant de valider ce crédit.

- M. Auélien Joye : aimerait savoir s'il y aurait la possibilité de faire ce terrain en synthétique.
- M. Raphaël Grandjean : relève que, dans le préavis, il est demandé la création d'une nouvelle zone de parking et l'intégration de la mobilité douce. Il aimerait savoir s'il est possible de créer un P+R afin de pouvoir utiliser ce parking non seulement en dehors des périodes de manifestations le week-end, mais aussi la semaine.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

DIVERS

12. Divers et propositions individuelles

- M. José Caiano : déclare ce qui suit :

« Ce soir je prends la parole pour exprimer une inquiétude profonde, une inquiétude qui n'est pas seulement la mienne, mais celle de nombreux habitants de Gland. Ce projet de Gare Sud, avec sa tour de 14 étages et sa densification massive, soulève de graves questions : questions d'urbanisme, questions de qualité de vie, mais surtout questions de vision sur l'avenir de notre Ville. Car ce projet n'est pas pensé pour les habitants, il est imposé contre les habitants. Il accentue la cogestion, transforme Gland en cité-dortoir et sacrifie la dernière opportunité de créer un vrai cœur de ville vivant, convivial, équilibré et verdoyant. Et pourtant nous continuons à voter des crédits. CHF 205'000.- de plus ce soir pour alimenter un urbanisme en marche forcée. Nous continuons à financer des études, encore et encore, alors que notre Plan de zones date de 1986. Nous continuons à parler de participation citoyenne, tout en refusant les propositions venues du terrain et du Conseil communal depuis 10 ans. Ça suffit je dirais aujourd'hui. Il est temps d'ouvrir les yeux, la population ne se reconnaît plus dans ce projet, elle ne voit pas un progrès mais une menace. Et c'est pourquoi, avant d'autres, nous lançons un référendum contre le préavis n° 82. Un référendum pour redonner la parole aux habitants. Un référendum pour dire oui à un urbanisme de taille humaine. Oui à de vrais espaces publics. Oui à des infrastructures adaptées avant toute densification. Et pour dire non à une surdensification. Non au bétonnage irréversible. Non à une politique déconnectée de la réalité du terrain. Nous ne sommes pas contre le développement de Gland. Nous sommes contre une croissance mal pensée, précipitée et injuste pour les générations futures. Notre responsabilité d'élus est de préparer une ville qui respire, une ville équilibrée, une ville où nos enfants auront envie de grandir, et pas de fuir. C'est ce que défend ce référendum. C'est pourquoi je vous invite toutes et tous, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à entendre ce message et à le respecter. Merci de votre attention, car ce soir je n'ai qu'une seule chose à dire, du blablabla béton plus, on dirait qu'aujourd'hui on est simplement en train de faire concurrence à Ronchi. Merci beaucoup ».

- Mme Ahimara Buffat : souhaite que les membres de la Commission technique chargée d'étudier le préavis municipal n° 87, dont elle est le premier membre, se réunissent en fin de séance car elle a un souci de date.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, le président donne rendez-vous aux Conseillers le jeudi 2 octobre 2025 à 19h30, à la Salle communale, et clôt alors la séance de ce soir.

La séance est levée. Il est 21h05.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :



Samuel Freuler



La secrétaire :



Karine Teixeira Ferreira

Annexes¹ :

1. Présentation du suivi de la réponse de la Municipalité au postulat de M. Samuel Freuler intitulé « On n'en sait jamais trop »
2. Présentation de l'adaptation des directives d'octroi de subventions EEER et DD
3. Communications du dicastère Infrastructures & Environnement
4. Motion de Mme Ahimara Buffat et consorts, pour le groupe UDC, intitulée « Demande de modification du Règlement du Conseil communal : article 72, paragraphe premier »

¹ Les annexes sont uniquement publiées sur le site Internet de la ville de Gland